

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-27**

**Affectation du résultat comptable  
 du budget Lotissement de la Gare – Exercice 2024**

Date de la séance : 24 mars 2025	<b>Adopté à l'unanimité,</b>
Date de convocation : 18 mars 2025	
Nombre de conseillers en exercice : 24	
Membres présents : 21	
Nombre de votants : 22	

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

**Présents :** Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** M. Alain LEROY pouvoir à Mme Hélène LEROY.

**Absentes excusées :** Mme Stéphanie CHEUX, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

**Secrétaires de séance :** Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
 VU le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;  
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 ;  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 ;  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISS	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-83 587,44 €		-36 078,25 €	-119 665,69 €			-119 665,69 €
FONCTIONNEMENT	-3 722,15 €	-	-66,74 €	-3 788,89 €	-	-	-3 788,89 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	<b>-3 788,89 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	-3 788,89 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>- €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	<b>3 788,89 €</b>

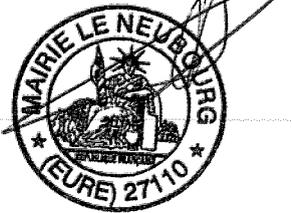
Fait à LE NEUBOURG, le 24 mars 2025.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,  
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,  
Caroline CHOPIN